Envoyé en préfecture le 16/07/2026
Reçu en préfecture le 16/07/2026
Publié le
ID : 029-212902878-20260716-20260701-DE

COMMUNE DE TRÉFLEZ

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 13 juillet 2026
Dûment convoqué le 6 juillet 2026

Le lundi 13 juillet 2026 à 18h00, les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de M. Thierry GAUDEC, Maire de Tréflez, en la salle du conseil municipal

Etaient présents : Thierry GAUDEC, Jocelyne PINVIDIC, Éric PRONOST, Marie-Louise FAVRET, Stéphane KERBRAT, Véronique ILY, Ludovic PHILIPPE, Romane QUENEHERVE, Claudie GUIVARCH, François LE FLOCH, Elise ROLLAND Christophe FOURNIER, Nadine QUEMENER, Anne BESCOND, Christian ABAZIOU.

Absents excusés :

Membres : En exercice : 15 Présents : 15 Votants : 15	Secrétaire de séance : **Stéphane KERBRAT**

Délibération n°2026-07/01

Approbation du procès-verbal du 5 juin 2026

Vu l'article 5211-46 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le procès-verbal du Conseil Municipal du 5 juin 2026 ;

Après avoir pris connaissance du procès-verbal du Conseil Municipal du 5 juin 2026,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve, à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 5 juin 2026.

Copie certifiée conforme.

Secrétaire de séance,
Stéphane KERBRAT

Le Maire,
Thierry GAUDEC

MAIRIE TREFLEZ
29430 Finistère

Publiée le 16/07/26
Transmis en préfecture le 16/07/26
Document exécutoire à compter du 16/07/26

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes (3, Contour de la Motte – 35044 RENNES) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.